



CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 12 novembre 2009

La présidente, Mme Sara Petraglio, ouvre la séance à 20h00, à la Salle communale. Elle salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Elle remercie M. Pierre Brugger, huissier et le personnel communal pour la préparation de la salle.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 67 Conseillers et Conseillères. Il y a 7 excusés (Mmes Nadin Barakat, Claudia Cela, Corinne Hug, Christine Maeder, Maria Teixeira. Messieurs Jean-Gabriel Pittet et Driss Zeggani). Un absent (M. Loris Sutter).

La présidente s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, elle déclare que le Conseil peut valablement délibérer et demande à chacun de bien vouloir utiliser les nouveaux micros mis à disposition, ceci afin de faciliter la compréhension de chacun et le travail de la secrétaire.

Le bureau du Conseil a reçu quatre interpellations, à savoir: a) de M. Michel Chuffart, intitulée, «Sur la réalisation et la mise en place de la zone 30 dans le quartier nord»; b) de M. Rasul Mawjee, intitulée, «Un quartier oublié au sud de Gland»; c) de Mme Christine Girod et consorts, intitulée, «L'accueil parascolaire des enfants, comment la commune compte-t-elle être proactive?»; d) de M. Moritz de Hadeln, intitulée, «Quelles solutions la Municipalité entend-elle donner aux problèmes de circulation automobile avenue du Mont-Blanc et qu'en est-il de la mise en chantier des deux zones 30km/h sous-gare et Cité Ouest?» Toutes ces interpellations sont soutenues par cinq membres et seront ajoutées à l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 8 octobre 2009.
3. Communications du bureau.
4. Communications de la Municipalité.

### Préavis avec décision

5. Préavis municipal N° 68 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction du nouveau bâtiment «Infrastructures et locaux polyvalents».
6. Préavis municipal N° 69 relatif à l'expertise des faux-plafonds des bâtiments scolaires (amiante et sécurité structurale).

### Première lecture

7. Préavis municipal N° 70 relatif à l'acquisition de la parcelle N° 558 sise à la Rue du Perron 2.
8. Préavis municipal N° 71 relatif à l'achat d'une nouvelle balayeuse pour le Service de la voirie.
9. Préavis municipal N° 72 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment plurigénérationnel sur la parcelle N° 614 au lieu-dit «Chemin de la Chavanne».

10. Préavis municipal N° 74 relatif au plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud» et son règlement.

### Autres objets

11. Réponse de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la pétition du Collectif de soutien et de défense des «Sans papiers» de la Côte.
12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée «Quelle politique communale pour rendre publiques les rives du lac?».

### Divers

13. Interpellation de M. Michel Chuffart intitulée «Sur la réalisation et la mise en place de la zone 30 dans le quartier nord».
  - 14 Interpellation de M. Rasul Mawjee intitulée «Un quartier oublié au sud de Gland».
  15. Interpellation de Mme Christine Girod et consorts intitulée «L'accueil parascolaire des enfants, comment la commune compte-t-elle être proactive?».
  16. Interpellation de M. Moritz de Hadeln intitulée «Quelles solutions la Municipalité entend-elle donner aux problèmes de circulation automobile avenue du Mont-Blanc et qu'en est-il de la mise en chantier des deux zones 30km/h sous-gare et Cité Ouest?».
  16. Divers + Propositions individuelles.
- M. de Hadeln: point 11 de l'ordre du jour: il s'agit du **rapport** de la Commission chargée d'étudier ... et non de la réponse de la Commission chargée d'étudier ... .

La correction est portée au procès-verbal de ce soir.

Après lecture de l'ordre du jour, celui-ci est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 8 octobre 2009.**

La discussion est ouverte.

- Mme Labouchère: page 9, demande la rectification suivante de son intervention, à savoir: ... que ce ne soit pas seulement un organisme **spécialisé**. (et non de la Commune.).

La correction est portée au procès-verbal de ce soir.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2009.*

## **3. Communications du bureau**

- Le 23 octobre, la présidente et la secrétaire étaient invitées à présenter les archives du Conseil communal concernant l'année en cours au préfet. Madame le Préfet a dit sa satisfaction pour le travail de la secrétaire. La présidente profite de la remercier pour sa rigueur dans la gestion de toute la documentation concernant le Conseil communal.
- Le 23 octobre, reçu copie d'un courrier adressé à la Municipalité par Mme Dhananka et MM. Peiris et Navarro concernant les tarifs de la petite enfance, lecture en est faite.
- Le 24 octobre, la présidente, invitée par le Cercle fribourgeois, a participé à la Bénichon, elle y a passé une agréable soirée en dégustant les spécialités fribourgeoises.
- Le 27 octobre, la présidente accompagnée de la secrétaire ont participé à la séance de débriefing concernant la soirée du 28 septembre organisée pour les nouveaux habitants.
- Le 31 octobre, la présidente, invitée par Mme Bovet, a participé à l'inauguration de la nouvelle «Entr'Act» dans les locaux de la Dôle. Elle profite de remercier le comité de la Ruche d'avoir organisé cet événement qui a permis à tous les présents de passer un moment très convivial riche en discussions.

- Le 2 novembre, le bureau a rencontré la Municipalité afin d'organiser la séance du Conseil communal du mois de décembre.

#### 4. Communications de la Municipalité

**M. Gérald Cretegnny**, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Personnel communal:** le 4 novembre, au SPOP, Mme Progin a remplacé Mme Curchod, démissionnaire. Le 1<sup>er</sup> novembre, Mme Thomas a été engagée en qualité d'assistante en information documentaire à 50%, elle remplace Mlle Dubouloz en partance pour fin novembre. Recrutement en cours d'un nouvel employé au SPOP, début du contrat au 1<sup>er</sup> décembre. Un poste de délégué à l'énergie est mis actuellement au concours, entrée en fonction 1<sup>er</sup> mars 2010.

- **Naturalisation:** naturalisation facilitée accordée aux personnes suivantes:

Mata Pintos Ameixa Domingues	Elpidio	Portugal
Mata Pintos Ameixa Domingues	Célia	Portugal
Mata Pintos Ameixa Domingues	Alex	Portugal
Mata Pintos Ameixa Domingues	Anais	Portugal
Mata Pintos Ameixa Domingues	Adrian	Portugal
Eseti	Feriz	Serbie-et-Monténégro
Eseti (Esetovic)	Ferid	Serbie-et-Monténégro
Rodrigues Lopes	Nadine	Portugal
Reyes	Juan Antonio	Espagne
Bereriche	Elisa	Italie
Bereriche	Andreas	France
Bereriche	Leila	France
Borel	Ricky	Royaume-Uni
Borel	Kelsey	Royaume-Uni
Borel	Stacey	Royaume-Uni
Borel	Axel	Royaume-Uni
Borel	Jason	Royaume-Uni
Bello	Salvatore	Italie
Bello	Natacha	Italie
Gelmi	Dino	Italie
Pascarella	Alessandra	Italie
Halimi	Fatlume	Serbie
Hysenaj	Valmir	Serbie-et-Monténégro

naturalisation ordinaire accordée aux personnes suivantes:

Rinnovato	Carmelo	Italie
Rinnovato	Rubiel	Colombie
Rinnovato	Tahissa	Italie
Rinnovato	Alessio	Italie
De Amorim Reis	Paulo	Portugal
De Amorim Reis	Valérie	France
Reis	Maeva	France
Reis	Lorine	France

- **Réseau des Toblerones:** plusieurs parents ont réagi à la réception des factures de septembre et octobre. Ils ont manifesté leur désapprobation en déposant deux pétitions, l'une auprès du Réseau d'accueil et l'autre auprès de la Municipalité. La Municipalité a reçu tout ou partie des parents signataires et les a écoutés. Le Comité directeur du Réseau a pris la décision d'instituer une chambre consultative à l'attention en particulier des parents. La décision de mettre cette nouvelle structure sur pied devrait se prendre encore ce mois. Il rendra prochainement public

les décisions relatives aux conventions d'accueil, en particulier à la situation des familles habitant une commune du Réseau des Toblerones et plaçant leur enfant dans une structure d'un réseau voisin.

- **Site internet:** Gland.ch est en dérangement depuis quelques jours, aucune modification du contenu ne peut y être apportée. Toutes les démarches sont entreprises pour y remédier dans les meilleurs délais.
- **Grippe A/H1N1:** l'ensemble des classes sera équipé d'essuie-mains en papier. Les Directions ont été averties et devront faire le nécessaire auprès des enseignants afin que ces papiers ne soient pas utilisés pour nettoyer les pinces, question de consommation et d'écologie.

**Mme Florence Golaz, municipale** (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Instruction publique:** afin de donner suite au rapport de la commission «Journée de l'écolier», la Municipalité va sonder les parents concernant la mise en place d'un horaire continu à l'Etablissement secondaire. L'horaire continu implique une pause réduite à midi d'environ 45 minutes. Il ne faut pas confondre avec le concept d'«Ecole à journée continue» récemment plébiscité par le peuple vaudois impliquant la mise à disposition par les communes de structures parascolaires pour compléter la journée d'un écolier pour les parents en faisant la demande. Le dernier sondage sur les horaires continus à l'école remonte à 1997 et avait recueilli environ 60% d'avis négatifs. Douze ans après, il sera intéressant d'analyser les avis des parents.
- **Jeunesse:** une journée d'information concernant le projet «Jeunesse impliquée» aura lieu le 26 novembre à 18h30 à la Salle des Colonnes à Grand-Champ.
- **Culture:** la Municipalité a donné mandat à un acousticien pour poser un diagnostic sur l'acoustique du Théâtre de Grand-Champ et pour proposer des solutions permettant une plus grande polyvalence d'utilisation. Un préavis, comprenant les modifications acoustiques, le remplacement du système de sonorisation, l'aménagement du foyer du Théâtre par un nouveau mobilier et un éclairage appropriés pour un usage convivial en soirée parviendra au Conseil le printemps prochain. Le 25 novembre, au Théâtre de Grand-Champ, aura lieu la remise du prix culturel du Conseil régional. Une invitation se trouve sur les tables, le nombre de places étant limité, merci de vous inscrire directement sur le site de la région.
- **Transport:** la Municipalité a demandé au bureau Roland Ribic & Associés, une étude afin de définir l'évolution souhaitable de l'offre des transports publics sur le territoire urbain de Gland. Il s'agira en particulier d'étudier la réorganisation de la desserte urbaine régulière en s'inscrivant dans une logique de complète intégration des offres urbaines et régionales; l'option la plus appropriée concernant la prise en charge des déplacements scolaires; l'opportunité des modalités d'un renforcement du transport à la demande (publicar ou taxis); les besoins éventuels de mise en adéquation des aménagements routiers. Pour information, une neuvième carte journalière CFF sera acquise.

**M. Daniel Collaud, municipal** (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Finances:** reçu le 21 octobre le décompte final concernant la rémunération des frontaliers. En 2008, la masse salariale pour l'ensemble des frontaliers sur la commune était de Fr. 47'836'550.40, en hausse d'environ Fr. 1'200'000.-- par rapport à l'année précédente. Cette année, Fr. 1'284'946.35 soit 2,69%. C'est un pourcentage légèrement inférieur à l'année précédente dû à une péréquation particulière qui a été prélevée directement au niveau de Lausanne. C'est Fr. 130'000.-- de plus qu'indiqué dans le budget. La ville de Gland a participé à l'assemblée extraordinaire de l'UCV concernant la nouvelle péréquation et la soutenue. Un amendement concernant les communes de moins de cinq cents habitants a été déposé. Il y a 190 communes de moins de cinq cents habitants dans le canton et le Conseil d'Etat a bien précisé qu'il n'y avait pas volonté de pousser les gens à une fusion. Le vote final a été accepté à une très forte majorité après l'amendement.

- **Sport:** la Commune a rencontré comme chaque année le comité des «Alevins». Un accord est intervenu afin de répondre à leur demande d'ouvrir la piscine au public deux semaines de plus par année pendant les vacances scolaires. Ce sera la deuxième semaine de Pâques et la deuxième semaine d'octobre sous la responsabilité, au niveau sécurité, du comité des «Alevins».

### **M. Thierry Genoud, municipal** (urbanisme et bâtiments)

- **Place de la Gare:** la mise à l'enquête publique a pris un peu de retard; cela est dû aux signatures tardives des plans par les CFF. L'enquête devrait intervenir d'ici fin novembre pour une durée d'un mois. Il est prévu une séance d'information publique le 15 décembre, très probablement.
- **Piscine:** les premiers résultats de l'étude concernant les différents sites ont été communiqué par le mandataire. La Municipalité a demandé des précisions supplémentaires. Des informations seront probablement communiquées en décembre pour aboutir à un préavis début 2010.
- **Zone 30 km/h:** diverses modifications ont été apportées: pots déplacés, marquages complémentaires réalisés selon les normes de la LCR. Reste encore les aménagements du Vieux-Bourg, de la partie sud de Gland et de Grand Champ. Concernant la mobilité douce, une étude sur l'implantation de couverts à vélos à proximité du Centre sportif, de l'Administration et des commerces est à l'étude. Un préavis sera prochainement présenté.
- **Grand Champ:** le couvert à vélos est en transformation. Les murs ont été coupés à 70 cm. du sol afin de permettre une meilleure visibilité intérieure concernant le parcage des deux-roues. L'éclairage sera amélioré. Ces transformations devraient permettre une meilleure utilisation du lieu par les élèves et enseignants se rendant dans les collèges de Grand champ et des Tuillières.
- **Schéma directeur Gland-Vich:** suite à la sortie de l'étude «Ballastière» comprenant des éléments supplémentaires, le Copil va voir quelle suite à donner pour finaliser le schéma directeur et repartir dans l'étude de faisabilité avec AF/AT afin d'avancer dans ce projet.

### **M. Olivier Fargeon, municipal** (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

M. Fargeon signale que sur les tables se trouve une nouvelle mouture du préavis N°71. Elle remplace celle reçue précédemment par les Conseillers et la raison en sera expliquée lors du développement en première lecture.

- **Infrastructures routières:** les travaux sont en cours de finition sur le chemin de la Falaise avec la réalisation d'un trottoir «espace piéton/vélo» et séparé de la circulation par des éléments arborisés.

- **Service des eaux:** concernant les travaux de fourniture des compteurs d'eau, l'entreprise Aquaméto SA a saisi le Tribunal Administratif, le 16 octobre, en déposant un recours contre la décision de la Municipalité d'adjuger la fourniture des compteurs à la société GWF MessSystème. Elle considère que les travaux auraient dû lui être attribués. Un effet suspensif est accordé. Il n'est pas possible de débiter les travaux avant que le TA ait statué sur la validité du recours, ce qui va prendre plusieurs mois. La Municipalité a mandaté un avocat pour défendre sa décision devant l'Autorité cantonale. Les deux entreprises glandoises concessionnaires ont été averties du report à une date indéterminée de la pose des compteurs afin qu'elles puissent libérer le personnel réservé à cette tâche. Merci à elles d'avoir compris le problème.

M. Dürig a obtenu le brevet fédéral de fontainier, titre très recherché au niveau des différents services communaux des eaux. Le fontainier est responsable de la sécurité d'exploitation des installations d'adduction et de distribution d'eau ainsi que de la qualité de l'eau selon les prescriptions légales.

- **Service du feu:** le règlement ainsi que la Convention du SDIS Gland ont été approuvés par la chef du Département de la sécurité. La fusion des services des pompiers des communes de Begnins, Coinsins, Gland et Vich sera effective le 10 décembre.

- **Swisscom ADSL:** en complément de la réponse à la question de M. Pittet du 8 octobre concernant la fibre optique permettant de recevoir la télévision à haut débit, la Municipalité considère que si l'entreprise Swisscom estime qu'il y a un intérêt pour elle à développer son réseau dans toute la ville afin d'augmenter sa clientèle, il lui appartient d'entreprendre ces travaux. Pour information, la SEIC fournit toute une palette de prestations dans ce domaine via le télé-réseau et là, il n'y a pas de problème, le télé-réseau desservant quasiment toute la ville.

## PREAVIS AVEC DECISION

### **5. Préavis municipal N° 68 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents au lieu-dit «Montoly»**

- M. Dewarrat, rapporteur, cite les vœux de la Commission technique demandant de:
  - *Tenir compte de l'ingénierie des nouvelles énergies pour le chauffage et qui permette d'envisager un développement futur.*
  - *Négocier les montants des architectes et ingénieurs.*
  - *Prévoir un local pour un carnotzet.*puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Genoud: s'excuse car avec le préavis il n'y avait pas de plan de situation, voilà pourquoi chaque Conseiller en trouve un sur sa place afin de se rendre compte de l'emplacement du bâtiment. Les plans du bâtiment sont aussi exposés dans le hall d'entrée. Le rapport de la Commission technique parle d'une conjoncture actuellement défavorable, M. Genoud précise que ce n'est pas le cas. Les prix de construction sont en augmentation et il ne faut pas penser qu'il sera possible de diminuer le prix puisque la conjoncture actuellement est excellente pour la construction.
- M. Ph. Martinet: dans l'hypothèse où la commune préconiserait de faire la piscine sur la même parcelle, il y a synchronisation et coordination des travaux pour avoir une vision comme l'on fait pour un PPA, il serait alors dommage d'avoir deux logiques et dynamiques différentes.
- M. Genoud: lors du jugement du concours, il a été évoqué un éventuel autre bâtiment sur cette parcelle. Le solde de cette parcelle est important, il y aurait une possibilité de construire une éventuelle piscine à cet endroit-là. Quant à coordonner les deux constructions, elles ne sont pas dans le même timing. Le bâtiment devrait voir le jour début 2012, la piscine plus tard.
- Mme Roy: il n'est pas mentionné le gîte de Compostelle dans l'énumération des sociétés qui seraient dans le bâtiment. Lors de la présentation il avait été dit qu'il y aurait des locaux de réserve. Elle désire avoir l'assurance que ces locaux de réserve soient utilisés pour le gîte, en attendant ceux en gare sud, et que l'on ne vienne pas lui dire tout d'un coup que le gîte n'existe plus.
- M. Fargeon: la liste des sociétés n'est pas exhaustive. Quelques locaux sont restés à disposition. Le gîte n'est pas remis en cause.
- M. Ph. Martinet: le plan ne rend pas compte des circulations du fait qu'il y aura vraisemblablement un emplacement pour la géothermie. C'est au niveau de l'aménagement général de la parcelle, pas de la coordination des travaux qu'il sollicitait une coordination, d'autant plus qu'il a été annoncé une vision sur la question de la piscine d'ici décembre à janvier. Les délais ne sont pas si «exotiques» pour coordonner le projet en termes d'aménagement de la parcelle.
- M. Genoud: l'accès à ce nouveau bâtiment se fera par l'existant, à savoir entre les pompiers et le bâtiment de Montoly. Le deuxième accès pour tout ce qui est dépôt extérieur se fera depuis la

voie du chemin de fer. Tout est concentré le long de la Vy-Creuse, le reste de la parcelle n'est pas grevé et libre pour toute autre activité.

- M. Vallat: s'interroge sur la négociation des honoraires et de rappeler qu'il existe une loi sur le marché public. Parler de négociations d'honoraires, il peut le comprendre pour l'architecte lauréat du concours, mais pas pour les ingénieurs.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*A une large majorité, sans avis contraires et abstentions significatives, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 68, soit:*

*I. d'accorder le crédit de Fr. 592'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude;*

*II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 592'000.--.*

## **6. Préavis municipal N° 69 relatif à l'expertise des faux-plafonds des bâtiments scolaires (amiante et sécurité structurale)**

- Mme Labouchère, rapporteur, cite le vœu de la Commission technique souhaitant que: *les autres bâtiments communaux fassent aussi l'objet d'une expertise pour l'amiante et la sécurité structurale des faux-plafonds;* puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Barioni, rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.

M. Rohrer: il serait dommage de laisser passer l'occasion de faire expertiser en même temps nos autres bâtiments communaux, et d'obtenir ainsi à moindre frais un rapport sur l'état de ceux-ci. Même s'il n'a pas trop de craintes quant à la solidité de la structure de la plupart des bâtiments, il ne faut pas sous-estimer l'amiante, qui représente un problème de santé publique évident. Il lui semble donc naturel que les employés, visiteurs et autres utilisateurs des bâtiments communaux soient tout autant prévenus et mis à l'abri de ces dangers que les personnes fréquentant les bâtiments scolaires. L'analyse de la structure de l'entier des bâtiments communaux pourra aussi être utilisée à des fins de planification des coûts d'entretien, puisqu'elle sera judicieusement subdivisée en plusieurs degrés clairement définis.

Les vœux restant généralement pieux ou lettre morte, il propose de transformer ceux émis par la Commission en amendement comme suit:

- d'approuver le préavis municipal N°69 relatif à l'expertise des faux-plafonds des bâtiments scolaires (amiante et sécurité structurale);
- d'étendre le diagnostic à tous les autres bâtiments municipaux construits avant 1991;
- d'accorder le crédit de Fr. 120'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces expertises.

- M. Genoud: il serait dommage de se priver de cette expertise. Comme annoncé en Commission, il sera fait une expertise moins fouillée que celle demandée par le Canton pour les bâtiments scolaires mais qu'elle se ferait bien évidemment. L'amiante est un problème quand il est volatil et non pas quand il est contre les murs, dans les faux-plafonds ou caché derrière un revêtement. Pour tous les bâtiments communaux, le Service des bâtiments est le moteur des travaux et très attentif à ce genre de problème, il faut le laisser faire ce constat visuel. Le bâtiment de l'Administration a déjà été pas mal visité lors des travaux de peinture, de chauffage et de transformation. Si le préavis devait être modifié, en incluant tous les autres bâtiments communaux, les Fr. 30'000.-- remis sur cette expertise ne suffiront jamais à donner le même mandat à ces mêmes entreprises pour faire le travail. Soit le préavis reste comme présenté, soit une offre doit être demandée aux mandataires et, sans faire trop d'erreurs, c'est Fr. 150'000.-- qu'il faudrait.

- M. Rohrer: signale qu'un nouvel appareil de mesure est sorti à l'EPFL, plus facile d'emploi et moins cher. Il précise qu'il s'est basé sur les chiffres qui sont dans le rapport disant que l'estimation du surcoût de l'expertise est de 20 à 30% et non pas de 50 ou 60%.
- La présidente soumet l'amendement au vote.
- L'amendement est refusé par 35 non, 22 oui et 4 abstentions significatives.
- La discussion est toujours ouverte.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*A une large majorité, avec 1 avis contraire et sans abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 69 et ses conclusions, soit:*

- I. d'accorder le crédit de Fr. 97'950.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette expertise.*

## PREMIERE LECTURE

### **7. Préavis municipal N° 70 relatif à l'acquisition de la parcelle N° 558 sise à la rue du Perron 2.**

- La séance est agendée le 17 novembre 2009 à 20h00. Pour ce préavis en première lecture, ce seront les Commissions du Plan de zones et des Finances qui rapporteront.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **8. Préavis municipal N° 71 relatif à l'achat d'une nouvelle balayeuse pour le Service de la voirie.**

- La séance est agendée le 19 novembre 2009 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:  
*Premier membre:* Bigler Arthur, rad. *Membres:* - Bender Jérôme, GdG – Golay Michael, GdG, - de Hadeln Moritz, soc. – Kulling Martine, lib.

+ Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: la Municipalité a entrepris un certain nombre de négociations avec les divers acteurs du marché. A l'issue de ces négociations, elle avait opté pour un premier type de balayeuse faisant l'objet du préavis initial. La possibilité avait été laissée à l'une des entreprises de présenter une nouvelle machine, disponible depuis le 9 novembre, possédant un filtre à particule Euro V et qu'il soit possible, à l'instar des autres, de l'évaluer sur la même base et en situation avec les collaborateurs de la voirie. Ce nouveau matériel n'est pas seulement plus écologique, capacité à réduire les émissions polluantes, soit plus de 80% de réduction des particules par rapport à la norme Euro IV, il est aussi plus maniable et son prix est plus avantageux Fr. 120'000.-- au lieu de Fr. 140'000.-- .

La Municipalité avait à choix trois possibilités concernant ce préavis soit:

- de le retirer et de présenter un nouveau préavis en décembre;
- soit de transmettre l'information sur cette nouvelle balayeuse lors des séances avec les Commissions technique et Finances et d'obtenir de leur part une modification des conclusions;
- soit de déposer sur les tables un nouveau préavis modifié;

C'est ce dernier mode de faire que la Municipalité a choisi, merci pour votre compréhension.

- M. Lambelet-du-Gay: est surpris par les dates qui sont similaires et s'étonne que pour une bonne compréhension il n'ait pas été rajouté le terme modifié sur l'en-tête du deuxième document.

- M. Fargeon: est d'accord, c'est un malheureux copié-collé et s'en excuse.
- M. Turrettini: en examinant les caractéristiques techniques de ces deux machines, il se demande si elles ont la même utilisation. La capacité d'aspersion de la machine précédente avait 2'500 l. d'autonomie, l'autre a 300 l. S'agit-il bien du même usage entre ces deux machines?
- M. Fargeon: propose à la Commission de prendre note de cette remarque.
- M. Vallat: insiste sur les lois du marché public contraignant la commune à appliquer certaines règles. Il pense que la procédure devait être juste, car faite sur invitation, mais regrette la deuxième manière de procéder qui a laissé une chance après de revenir dans la course, au détriment des premiers n'ayant pas eu le choix de pouvoir concurrencer ce prestataire et s'étonne de la pratique. Voter un crédit de Fr. 120'000.-- c'est une chose, mais pense qu'il faudrait revoir la procédure dans son entier afin d'étudier le marché correctement.
- M. Fargeon: l'entreprise en question a été vue aussi lors de la première fois en expliquant qu'elle ne pouvait pas fournir, à ce moment-là, les renseignements concernant la nouvelle machine arrivant sur le marché. Lors des essais, les caractéristiques se sont révélées identiques.
- M. Vallat: insiste, il n'est pas contre le principe du préavis mais bien contre le principe de la mise en concurrence. C'est contraire à la législation sur le marché public de proposer une offre après coup.
- Mme Monney: est-il possible de prendre en considération l'achat d'une balayeuse électrique? Il existe certains modèles et cela pourrait être intéressant pour Gland, cité de l'énergie.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **9. Préavis municipal N° 72 relatif à l'octroi d'un crédit pour:**

**- l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment plurigénérationnel**

**- l'établissement de son coût de construction sur la parcelle N° 614 au lieu-dit «chemin de la Chavanne».**

La séance est agendée le 18 novembre 2009 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Favez Jean-Michel, soc. *Membres:* – Amado Ribeiro Marco, GdG – Martinet Franck, GdG, – Girod-Baumgartner Christine, rad. – Peltier Mauricette, lib.

+ Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **10. Préavis municipal N° 74 relatif au plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud» et son règlement**

- La séance est agendée le 18 novembre 2009 à 20h00. Pour ce préavis en première lecture, ce sera la Commission du Plan de zones qui rapportera.
- La discussion est ouverte.
- M. Genoud: donne des informations supplémentaires, car après mise à l'enquête publique, le règlement a changé sur quelques petits points. L'implantation des constructions, art 16, concerne les espaces entre les bâtiments, surtout dans le périmètre B2. Périmètre de construction, sous-sol D, en rouge sur le plan, suppression des rampes d'accès qui n'avaient pas le droit d'être dans le périmètre de construction en sous-sol et rajoutée en bleu. Art 12, suite aux discussions avec les opposants, suppression de la possibilité à la Municipalité d'accepter dans chaque périmètre un étage supplémentaire, tout simplement parce que les projets de construction ont avancé dans les bureaux d'architectes et qu'ainsi, il n'y a plus besoin de cette possibilité qui était essentielle au départ de l'étude. Le long de la rue du Molard, il a été spécifié que les gabarits ne devaient pas

dépasser R+3 avec attique partout. Art. 20, en relation avec le parc public à l'intersection des routes de Luins et du Borgeaud, il a été rajouté que les constructions non habitables destinées à l'affectation du parc pouvaient être implantées, de même que les sorties de parking afin de permettre un réaménagement à l'entrée du quartier où se trouvent le parc public et les zones commerciales, tertiaires et garderie des enfants. Art. 27, modification du stationnement permettant d'aménager des places de parc dans la zone du périmètre D pour l'organisation de l'entrée du quartier.

Suite à un oubli, mea culpa, il sera rajouté un point IV dans les conclusions du préavis: « le Conseil communal approuve les réponses aux opposants et observations effectives dans le présent préavis».

A l'aide du rétro-projecteur, les plans sont exposés aux Conseillers. M. Genoud donne des explications: a) report de constructibilité, soit suppression de 600m<sup>2</sup> dans le périmètre B1 pour les remettre dans celui B2, en fonction de l'évolution des projets, il est possible qu'une partie de ces 600 m<sup>2</sup> parte sur un autre périmètre, mais ce qu'il faut retenir, c'est que l'entier des m<sup>2</sup> habitables n'a pas changé par rapport à l'enquête publique; b) entrée du quartier, toute la partie parc public va être rétrocédée au domaine public une fois la construction faite et pour faciliter le ravitaillement du commerce une ligne pour l'organisation du sous-sol a bougé; au départ de l'étude, il y avait de grands périmètres montrant de grandes poches constructibles, maintenant il y a une image claire de ce que cela va donner avec des hauteurs maximales, ce sera le principe de réalisation à accepter avec le PPA. Ont été retrouvés des domaines publics, l'un au Ch. du Commune et un autre qui se trouve être un petit chemin en terre. Que va-t-il se passer avec? Des conventions sont à l'étude et des propositions seront faites par la Municipalité pour donner des parcelles à divers endroits. La signature devra passer devant le Conseil communal étant donné que l'on passe de propriétaires fonciers à différentes parcelles communales, représentant le 0.81 de nos bien-fonds.

- M. Fargeon: infrastructures routières à réaliser: un giratoire sur les routes de Luins et de l'Etraz permettant de faciliter la circulation; élargissement de la route de Luins des deux côtés; un deuxième giratoire sur l'entrée du futur quartier pour en faciliter l'accès; élargissement sur le pont de l'autoroute, même si le pont appartient à l'OFRU les négociations sont en cours avec une séance prévue avant Noël; élargissement du trottoir rue du Borgeaud, la zone 30km/h subsistant. Il existe des conventions entre la ville, Baufinag AG et Losinger SA pour une participation à l'ensemble des réalisations qui sont soit un pourcentage soit un montant forfaitaire donné qui sera, lors du permis de construire, une caution bancaire au profit de la Commune. Le projet est totalement réalisé et présenté en examen préalable auprès du Canton. La validation de ce projet par les Autorités a été reçue ce jour sans aucune remarque, ce qui permettra d'avoir des négociations avec les propriétaires, 80% ont déjà donné leur accord, soit avec des cessions gratuites en maintenant les droits à bâtir soit avec des cessions contre rétribution. Reste encore deux personnes devant donner leur information d'ici une semaine. La mise à l'enquête des infrastructures est prévue pour début janvier. Phase des travaux: en premier la réalisation provisoire du giratoire de la route de l'Etraz permettant aux camions d'accéder sans avoir la problématique du croisement actuel ainsi que celui du Commune-Borgeaud afin d'arriver sur le chantier; interdiction de circulation au niveau de la rue du Borgeaud sera signifiée aux camions; interdiction au niveau du pont système de communication avec les chauffeurs.
- M. Genoud: passe, pour terminer, un film d'animation réalisé par un bureau spécialisé, afin que chaque Conseiller puisse se rendre compte de ce que sera ce quartier après construction.
- M. Haussauer: en voyant l'envergure de ce projet, il n'est pas possible de minimiser les infrastructures. Il a quelques craintes et demande à la Municipalité ainsi qu'à la Commission du Plan de zones la possibilité d'établir un document parallèle au préavis confirmant de manière claire et précise les intentions louables et certaines de M. Fargeon et garantissant tout ce qui a été dit concernant la circulation autour de ce quartier.
- M. Ph. Martinet: a aussi quelques demandes de vigilance auprès de la Commission du Plan de zones. La présentation est magnifique, le projet attractif, mais ce qui inquiète beaucoup de monde c'est la phase du chantier. Pourquoi n'arrive-t-on pas à aménager la route de la Vy-Creuse jusqu'en haut avant de commencer le chantier? Parmi les opposants, il y a un ancien commandant

de la police qui connaît ces axes et qui sait les risques que cela représente. Pourquoi n'a-t-on pas réussi à anticiper ce problème? La durée du chantier n'est pas évaluée, les promoteurs capables de faire une si belle présentation savent aussi très bien le temps que durera cette situation de crise sur cet axe. Sachant que des démarches sont faites pour essayer d'enterrer les lignes à haute tension, est-il envisageable d'enterrer celles dans ce secteur? Concernant les bâtiments, il n'a pas de garantie que la qualité énergétique des bâtiments annoncés Minergie figure dans un document officiel. Dans la réflexion sur le plan du Bourg, l'esprit de cette zone était de ne pas avoir de trottoir, d'avoir un découpage de la rue en allant gentiment et en entrant dans les bâtiments. Tout d'un coup, il y a jusqu'à la grange de M. Wahlen, un trottoir qui mène à rien, est-ce la meilleure façon de finir cette zone? Ce n'est pas dans l'esprit du Bourg qui prévalait au moment où le plan a été adopté. Le préavis est attractif, mais comportant pas mal de flou, il est nécessaire d'avoir davantage de dates et d'éléments engageant les protagonistes.

- Mme Roy: chaque fois que l'on parle du Communet-Borgeaud, on va droit dans le mur avec le plan de circulation. Il faut impérativement faire ces infrastructures avant le début des travaux, réfléchir et avancer au maximum pour que le pont sur l'autoroute soit fait même si le dernier surfacage n'est pas terminé. On se moque des Conseillers, il a toujours été dit de faire les infrastructures avant de développer ce quartier. Quand les gens seront là, on fermera la Vy-Creuse pour l'élargir et pour faire le pont sur l'autoroute. Les 1'200 personnes qui seront là iront où pendant les travaux? Elle refuse ce préavis tant qu'il n'y a pas quelque chose de fait pour que cette circulation soit endiguée d'une manière sûre et plus ou moins définitive.
- M. Waeger: avec le silo à voitures, cela sous-entend qu'il y aura beaucoup de circulation. Il manque une vision et un concept de transports publics dans ce secteur aussi, il demande à la Commission du Plan de zones d'être attentif à ce sujet. Il faudra encourager les nouveaux habitants afin d'utiliser tout ce qui a trait à la mobilité douce.
- M. Rohrer: demande déjà, vu la complexité de ce préavis, de repousser le rapport de la Commission du Plan de zones à la première séance 2010, car ne pense par possible de rapporter pour décembre.
- M. Genoud: rappelle qu'il a rencontré à plusieurs reprises la Commission du Plan de zones. A chaque étape de l'étude, des informations ont été données et les membres de la Commission ont reçu des documents supplémentaires pour leur travail justement pour ne pas arriver à ce genre de demande. Il y a eu des questions et les réponses seront données à la Commission. Il serait bien que la Municipalité puisse aller de l'avant pour assurer le plus tôt possible la constructibilité de cette parcelle sachant que les enquêtes publiques des infrastructures seront pour le début de l'année. Quant aux enquêtes publiques des bâtiments, elles se feront ultérieurement. Sans possibilité de construire, on n'arrive pas à débloquer les montants et les projets sont repoussés.
- La présidente informe que le bureau analysera la demande de M. Rohrer.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## AUTRES OBJETS

### **11. Réponse de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la pétition du Collectif de soutien et de défense des «Sans papiers» de la Côte.**

- Mme Gilliand, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission recommandant de prendre en considération cette pétition et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.
- La discussion est ouverte.

Mme Labouchère: a été interpellée par le contenu du rapport, elle apporte les précisions et rectificatifs suivants: « *La circulaire Metzler du 21 décembre 2001 a été reprise tant par la loi sur les étrangers( Letr) que par la loi sur l'asile ( LAsi) et c'est l'article 31 de l'Ordonnance du 24 octobre 2007 relative à l'admission au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative, à savoir:*

*1° Une autorisation de séjour peut être octroyée dans les cas individuels d'une extrême gravité.*

*Lors de l'appréciation, il convient de tenir compte notamment:*

- a) de l'intégration du requérant; b) du respect de l'ordre juridique par le requérant;*
- c) la situation familiale, particulièrement de la période de scolarisation et de la durée de scolarité des enfants; d) de la situation financière ainsi que de la volonté de prendre part à la vie économique et d'acquérir une formation; e) de la durée de la présence en Suisse;*
- f) de l'état de santé; g) des possibilités de réintégration dans l'Etat de provenance.*

*2° Le requérant doit justifier de son identité.*

*Le contenu de la circulaire Metzler figure maintenant dans une base légale claire, il est donc inexact de dire qu'elle a disparu. L'art.31 permet l'octroi d'autorisation de séjour avec des critères d'appréciation.*

*Les chiffres par cantons des statistiques démontrent que se basant sur 3 types de procédures (art 14 LAsi, transformations des permis F en permis B et régularisation des clandestins) il y a eu en tout en 2008, 704 personnes régularisées dans le canton de Vaud alors qu'à BE il y en a eu 454, à Genève 511 et en Argovie 239 et pas à ZH. En 2007, VD 335; Genève 147, Berne 95, AG 10 et ZH 5. En prenant uniquement la procédure de l'art 14 LAsi pour la régularisation des requérants d'asile déboutés, Vaud a régularisé depuis le 1er janvier 2007 ( date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi) 685 personnes, soit plus de 40% des régularisations en Suisse dans ce domaine alors que la population de notre canton représente 8,4 % de celle de la Suisse.*

*La régularisation des clandestins uniquement ( basé sur l'art. 30 let.b de la LEtr) Vd a obtenu la régularisation de 38 personnes. Les dossiers continuent à être présentés, mais il faut dire que la politique de l'ODM ( office des migrations) est restrictive, notamment pour les migrants en situation irrégulière. Cela ne dépend donc pas du Canton de Vaud».*

Mme Labouchère regrette qu'une étude plus approfondie n'ait pas été faite par la Commission, cela aurait été une manière plus juste et objective de présenter les choses. Elle ne peut admettre la qualification de laxisme pour les Autorités cantonales vaudoises et ne peut donc pas s'associer à ce rapport tel qu'il est présenté, tout en étant parfaitement consciente que c'est au niveau fédéral qu'il reste à agir.

- **M. Barioni:** 569 personnes ont signé une pétition adressée au Conseil communal et c'est la première fois. Elle a fait l'objet d'un rapport d'une Commission. Il s'agit de la prendre en considération comme proposé et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport, ce qu'il souhaite, indépendamment du fond, ne serait-ce que pour des raisons civiques et démocratiques. La Municipalité ayant toute l'attitude d'y répondre favorablement ou non.
- **Mme Gilliard:** remercie Mme Labouchère pour les précisions sur lesquelles la Commission ne sait pas suffisamment penchée. Le 11 novembre, elle a pris connaissance d'une initiative cantonale ainsi que d'un postulat demandant une modification de la Loi pour octroyer un droit à la formation post-obligatoire pour les enfants Sans papiers. Ces textes devraient être déposés en même temps le 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant. L'initiative et le postulat viennent soutenir deux motions déposées au Conseil national en automne 2008, l'une demandant l'accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal, l'autre demandant la régularisation des jeunes clandestins ayant suivis leur scolarité en Suisse et être autorisés à suivre une formation professionnelle ou des études en Suisse. La Commission n'avait pas vraiment de pistes à proposer pour des actions concrètes mais en faisant part de notre soutien, notre commune apporterait une contribution appréciable, même modeste aux efforts entrepris pour qu'une solution intelligente et humaine soit trouvée aux problèmes de ces personnes dont nous avons besoin et travaillant sans statut légal.
- **Mme Favez:** Mme Labouchère, dans son intervention, ne parle pas uniquement des sans papiers mais amalgame différentes catégories de personnes qui ne sont pas des Sans papiers. La volonté de la Commission, afin d'éviter de compliquer les choses et de partir dans tous les sens, était de se pencher sur les Sans papiers qui travaillent, qui ont un contrat, qui cotisent aux impôts et aux assurances sociales, il s'agit d'une catégorie très précise. Il faut transmettre la pétition pour étude.

- M. Ph. Martinet: soutient M. Barioni et Mme Favez et estime que Mme Labouchère instille de la confusion. Il est vrai que le canton de Vaud est sensiblement plus généreux que les autres en matière d'asile et les régularisations de personnes ont été en plus grand nombre qu'ailleurs. Par contre, là, il s'agit d'une autre catégorie de population. Il y a entre dix à quinze mille personnes qui sont là sans papiers mais qui ne sont pas des requérants d'asile. Les gens dans cette situation sont des années durant ici. La politique du Service de l'emploi est de lutter contre le travail au noir, donc de limiter le nombre de ces clandestins qui travaillent et qui sont sans papiers. Il y a une réalité sociale et transmettre cette pétition sera l'occasion d'y voir un peu plus clair même si ce n'est pas tout à fait le domaine de la Municipalité puisque cela relève essentiellement de la politique fédérale et cantonale.
- M. Tiya: les Sans papiers n'ont rien à voir avec les requérants d'asile vu qu'ils sont là depuis longtemps. Il s'agit d'une question de justice et de diminution de l'hypocrisie. Ces gens paient des charges sociales mais s'ils tombent malades, ils n'ont rien. L'Etat prélève mais ne donne rien en retour. Beaucoup de pays ont régularisé les Sans papiers, ici cela pourrait être pareil. Si la Municipalité soutient cette pétition, cela donnera du poids aux autres Municipalités désirant soutenir aussi la régularisation des Sans papiers.
- Mme Labouchère: ne pensait pas du tout apporter de la confusion mais voulait simplement expliquer que de parler de Sans papiers, cela comprend plusieurs catégories de personnes comme des gens n'ayant pas de papiers et qui sont des clandestins ou des personnes déboutées dans leur demande d'asile et qui deviennent à ce moment-là des Sans papiers. Il est nécessaire d'apporter une clarification mais sans porter de jugement.
- Mme Favez: les Sans papiers défendus là sont bien dans la catégorie des Sans papiers. Les personnes ayant mis leur papier de côté pour différentes raisons ne sont pas inclus dans cette démarche-ci.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*Par 40 oui, 3 avis contraires et 18 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la prise en considération de la pétition du Collectif de soutien et de défense des «Sans papiers» de la Côte et de l'envoyer à la Municipalité pour étude et rapport.*

## **11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée «Quelle politique communale pour rendre publiques les rives du lac?»**

- La discussion est ouverte.
- M. Favez: remercie la Municipalité pour sa réponse fouillée et bien documentée. Il constate que cette réponse illustre parfaitement les difficultés que rencontre la commune et la lenteur qui caractérise la réalisation concrète d'un aménagement public des rives du lac. Ce constat le conforte dans l'idée que son interpellation était utile et bienvenue.  
Les renseignements donnés dans la réponse permettent à chacun de constater que la commune fait partie des sept qui sont en fin de classement quant à leur taux de rives accessibles au public, avec «bien moins de 10%» et l'on peut dire que l'expression est particulièrement bien choisie, puisqu'on doit être aux alentours de 2%. Cela démontre tout le travail qu'il reste à faire et l'énergie qu'il s'agit d'y consacrer.  
Un autre élément particulièrement intéressant apparaît à la lecture de l'annexe I, soit le plan qui accompagne la réponse municipale. On constate que les intérêts privés d'une quinzaine de propriétaires l'emportent actuellement sur ceux de plus de 11'000 habitants, alors même que toutes les lois, les jugements et la jurisprudence vont dans le sens de ces quelque onze mille et quelques habitants, soit clairement dans le sens de l'intérêt public, donc de l'ensemble de la population qui n'a que trop attendu, et ce non seulement à Gland d'ailleurs.  
M. Favez en vient à quelques éléments en relation directe avec les questions posées et les réponses qui y sont apportées:

« Dans la réponse à la 1<sup>e</sup> question, je me réjouis des intentions affirmées par la Municipalité qui dit qu'elle « va continuer à mettre en œuvre tout ce qui est de son ressort pour le faire » ... Je rappellerai donc que ce qui est du ressort des communes est primordial dans ce domaine puisque en 2000, le Grand Conseil a modifié le projet du Conseil d'Etat en donnant la compétence aux communes pour la mise en œuvre de ce Plan directeur. Notre Conseil ne peut donc qu'encourager la Municipalité à utiliser pleinement ses compétences, compétences qui peuvent aller bien au-delà d'ailleurs de la négociation.

Cette dernière remarque me permet d'évoquer la réponse à la 3<sup>e</sup> question, soit les moyens que la Municipalité se donne pour y parvenir. En effet, les moyens à disposition peuvent aller au-delà de la négociation lorsque celle-ci ne débouche sur rien de concret depuis de nombreuses années et qu'aucune perspective ne semble se dégager.

Quant à la réponse à la 4<sup>e</sup> question, je ne m'y attarderai pas trop ici, si ce n'est pour constater que le Plan directeur permet de s'éloigner des rives du lac à cet endroit (propriété Schumacher), pour des raisons de classement de cette zone en réserve naturelle. On peut juste se demander si ce statut particulier autorise que cette parcelle soit éclairée la nuit comme en plein jour par des projecteurs, visant probablement à assurer la sécurité des occupants de ces lieux ... mais ceci est un autre problème ...

A la question 5, je prends note que la Municipalité ne s'est pas encore formellement prononcée, mais je l'invite d'ores et déjà, et je l'espère le Conseil avec moi, à adopter une position plus volontariste que l'avant-projet du nouveau Plan directeur régional ne le laisse craindre. En dehors de la contradiction qui existe entre la réponse à la question 6 et à la question 4, je prends note de cette dernière réponse.

Enfin, et pour accompagner la Municipalité dans la volonté exprimée dans ses conclusions, je souhaite vous proposer de soutenir la résolution projetée que je sou mets donc à votre réflexion et que je vous encourage, au nom de l'intérêt général des habitants de notre commune, à soutenir très largement. Je vous en remercie déjà ».

### *Résolution «Rives publiques»*

« Etant donné les responsabilités et les compétences des communes dans la mise en œuvre du Plan directeur des rives du lac Léman, le Conseil communal de Gland invite la Municipalité à poursuivre et intensifier ses efforts pour atteindre dans les meilleurs délais les objectifs de ce Plan directeur, dans le respect de la législation en vigueur, et à défendre cette position dans le cadre de l'élaboration du plan directeur régional ».

• M. Fargeon: ne peut que prend acte de cette résolution, à titre personnel puisqu'il n'a pas eu encore de discussion avec ses collègues, et la soutenir. Aller plus loin au niveau de la législation par rapport au Plan directeur régional est une chose qui sera soutenue. Quand il s'agit de négociations et de trouver des solutions, même le Canton, de temps en temps, n'essaie pas beaucoup de nous aider pour faire avancer un dossier.

• La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### *Décision*

A une large majorité, avec 5 avis contraire et 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la résolution, elle sera transmise à la Municipalité.

## DIVERS

### **13. Interpellation de M. Michel Chuffart intitulée «Sur la réalisation et la mise en place de la zone 30 dans le quartier nord»**

La présidente donne la parole à M. Chuffart pour le développement de son interpellation, cette dernière sera jointe au présent procès-verbal.

• La discussion est ouverte.

- M. Genoud: la Municipalité répondra oralement ou par écrit lors du prochain Conseil.
- M. Favez: la discussion ayant été ouverte par la présidente, il la prend. La discussion est ouverte après une réponse de la Municipalité mais c'est juste pour encourager une demande spécifique à la Municipalité. Il a bien apprécié d'avoir une réponse écrite à son interpellation et c'est fort utile que le Conseiller communal soit nanti d'une réponse écrite lui parvenant avant le jour de la séance.
- La discussion est close.

#### **14. Interpellation de M. Rasul Mawjee intitulée «Un quartier oublié au sud de Gland»**

La présidente donne la parole à M. Mawjee pour le développement de son interpellation, cette dernière sera jointe au présent procès-verbal.

- La présidente demande si la Municipalité désire répondre séance tenante.
- Mme Golaz: la réponse se fera par écrit, en attendant elle apporte déjà quelques précisions concernant les transports scolaires. Il faut savoir qu'il n'y a qu'un jour dans la semaine où quatre enfants finissent à 16h45 et donc plus de bus à ce moment-là, mais tout le reste des trajets sont assurés par les transports scolaires. La solution pourrait être, par exemple, que les enfants restent à la bibliothèque jusqu'à ce que leurs parents viennent les chercher en sortant du travail. Quant à l'arrêt des bus, il s'agit d'un terrain privé appartenant au Domaine du Golf.
- M. Fargeon: des travaux d'importance ont été fait sur ce tronçon, notamment pour le Domaine impérial et la Réserve et tant que les camions passaient par cette zone-là, la Municipalité n'avait pas la possibilité de faire des colmatages. Elle a aussi attendu que le dernier permis de construire vienne à échéance et le propriétaire de la Réserve a désiré faire ses travaux. Il existe une convention de répartition des frais entre la commune, le propriétaire de la Réserve et un architecte-promoteur représentant le Domaine impérial. Les travaux seront faits au début de l'année prochaine, lorsque le temps le permettra.
- M. Lambelet-du-Gay: on peut facilement mettre du sable ou autre chose pour combler les trous de plus de 10 cm de profondeur. C'est scandaleux de traiter les gens ainsi et il ne peut accepter que l'on dise que l'on ne peut pas faire de travaux.
- M. Fargeon: il faut faire un reflachage complet de cette route.
- M. Lambelet-du-Gay: il est inapproprié de laisser des trous ainsi quand on sait que des vélos passent à cet endroit et n'accepte pas la réponse de M. le Municipal.
- M. Turrettini: pense qu'une intervention du même type que celle de cet été, où un grand trou a été regoudronné, permettrait d'égaliser cette partie ne faisant que se dégrader au fil du temps et présenterait une solution temporaire pour apaiser les esprits.
- M. Favez: la Municipalité a la même attitude que le Canton. Pendant longtemps la Municipalité a reproché au Canton de ne rien faire pour boucher les nids de poule sur le pont de l'autoroute. Il serait bon que la Municipalité ait une attitude un tout petit peu plus ouverte que celle de ce soir.
- M. Fargeon: répète que la décision du permis de construire était attendue. Entre-temps, des dispositions ont été prises en inspectant cette zone-là, en comparant par rapport aux nombres de personnes l'empruntant et le constat a été que la possibilité des travaux n'était pas significative. D'autres endroits de la Commune ont des problèmes semblables, il n'est pas possible d'être partout et de toujours répondre à des demandes particulières. Il ira voir l'état de la route afin d'apaiser les esprits.

#### **15. Interpellation de Mme Christine Girod & consorts intitulée «L'accueil parascolaire des enfants, comment la commune compte-t-elle être proactive?»**

La présidente donne la parole à Mme Girod pour le développement de son interpellation, cette dernière sera jointe au présent procès-verbal.

En préambule, Mme Girod explique que cette interpellation s'inscrit dans le prolongement de l'esprit dans lequel a été déposé l'initiative populaire pour l'école à journée continue travaillée et pensée par les initiants. Elle se fait le porte-parole des initiants. L'un des axes principaux de cette initiative était de laisser l'autonomie aux communes afin qu'elles puissent s'investir dans l'organisation de l'accueil en adaptant celui-ci aux possibilités et aux besoins locaux. Puis, elle lit l'interpellation. A la fin, elle précise qu'une réponse orale lui conviendrait.

- La présidente demande si la Municipalité désire répondre séance tenante.
- M. Cretegnny: la Municipalité répondra plus tard.
- M. Ph. Martinet: l'interpellation vient à point. Dans son intervention, Mme Golaz parle d'une enquête sur l'horaire continu en insistant sur la différence entre l'horaire continu et la journée complète. Poser la question de l'horaire continu, aujourd'hui, sans se demander ce qu'il y aura comme offre périscolaire, paraît à la limite du criminel sachant que les jeunes ayant moins de ressources sociales et de possibilités d'activités sont les premiers qui vont zoner à partir de 15 h dans un système d'horaire continu. Il faut faire le lien entre cette démarche pertinente et cette envie de faire une enquête paraissant un petit peu dater.

## **16. Interpellation de M. de Moritz de Hadeln intitulée**

**«-Quelles solutions la Municipalité entend-elle donner aux problèmes de circulation automobile avenue du Mont Blanc?**

**- Qu'en est-il de la mise en chantier des deux zones 30km/ sous-gare et Cité-Ouest?»**

- La présidente demande si la Municipalité désire répondre séance tenante.
- La Municipalité ne le désire pas.

## **17. Divers + propositions individuelles**

- Mme Kulling: depuis quelques années, il est devenu une tradition de laisser le dernier jeton de présence du Conseil communal au profit d'une association humanitaire. Pour cette année 2009, elle propose de le consacrer aux «Pinceaux Magiques», association à but non lucratif qui entend apporter un réconfort aux enfants atteints de maladies graves. Les «Pinceaux Magiques» proposent à l'enfant malade une oasis de couleurs grâce à la peinture sur soie. Il choisit l'œuvre qu'il veut réaliser et pourra ainsi l'offrir à une personne qu'il aime. Une vingtaine de personnes bénévoles offrent de leur temps de manière à préparer les différents modèles que l'enfant réalisera sous forme de foulards, bandanas, coussins, cravates, sacs ou dessins. Cette activité est proposée dans les services d'onco-hématologie, Dr Kirchner à l'Hôpital de Sion, Dr Beck, au CHUV et au HUG et même à domicile. Durant ces 3 dernières années, une quinzaine d'enfants de la région ont pu bénéficier de cette association. Elle espère qu'un bon accueil sera réservé à cette proposition.

- M. Favez: dans son interpellation, Mme Girod-Baumgartner évoque l'idée d'une plate-forme des communes pour travailler sur l'accueil parascolaire. L'idée est bonne et intéressante mais il y voit un danger et fait allusion aux derniers événements intervenus suite au travail d'une plate-forme Canton-Commune. Une plate-forme des communes ayant travaillé d'arrache-pied pour tenter de trouver un compromis pour la nouvelle loi sur l'enseignement de l'Ecole de musique. Ce compromis proposé par cette plate-forme des communes a ensuite été torpillé par les communes elles-mêmes lors d'un vote, sondage, auprès de l'Union des communes vaudoises et d'autres associations. M. Favez désire connaître la position de la Municipalité sur cette consultation de la nouvelle loi sur l'Ecole de musique.

La demande de toute à l'heure faite par M. Rohrer afin d'obtenir un délai supplémentaire pour rapporter sur le préavis 74 met en évidence une difficulté que l'on rencontre de plus en plus

fréquemment avec l'augmentation du nombre de séances du Conseil communal. Pour exemple, entre ce Conseil et celui de décembre, il n'y a même pas un mois. Pendant ce mois, les Commissions doivent se réunir, «pondre» leur rapport et le rendre dix jours avant la séance du Conseil. Il devient quasi impossible de travailler pour les amateurs que nous sommes. Il existe une vie à côté du Conseil communal et il est bon d'en tenir compte et de proposer au Bureau du Conseil de se pencher sur cette question et d'étudier la possibilité de modifier la manière de travailler afin qu'il y ait chaque fois une séance d'espace entre le premier et le second débat. C'est une question d'organisation et cela peut se faire petit à petit. En prenant un peu de recul, il serait possible de fonctionner de cette manière-là et ainsi laisser le temps aux Commissions de travailler de manière sérieuse sur les préavis qui parfois demandent et méritent plus de temps de recherche.

- Mme Golaz: la position de la Municipalité sur l'Ecole de musique a été négative vu les montants qui étaient demandés aux communes.
- M. Vallat: informe que le 11 novembre s'est créée une association à but non lucratif intitulée «Pro vélo La Côte». L'espace entre la frontière genevoise et Morges est maintenant comblé par cette association pleine d'idées et de projets pour la promotion du vélo.
- M. Genoud: oui, il y a une vie à côté du Conseil communal et la présidente le démontre par la course à pied puisqu'elle a participé au marathon de Lausanne en améliorant son temps de plus de vingt minutes. Félicitations suivies des applaudissements du Conseil communal.
- M. Favez: est fort déçu de la position municipale concernant l'enseignement de la musique. Voter non contre cette nouvelle loi est immensément regrettable. Cela doit être la seule ville de plus de dix mille habitants à avoir pris cette décision. Il souhaite que la Municipalité fournisse un rapport circonstancié et non pas juste l'explication donnée sur les raisons du refus de ce vote qu'il trouve scandaleux.
- La présidente demande aux commissaires de rendre tous les décomptes des Commissions pour le 1<sup>er</sup> décembre, à la secrétaire.
- La présidente clôt la séance en rappelant les votations du 29 novembre et la prochaine séance du Conseil, le 10 décembre 2009 à 19 heures.

La séance est levée. Il est 22h35.

Pour le bureau de Conseil communal:

La présidente:

La secrétaire:

Sara Petraglio

Mireille Tacheron

- Annexes: - Interpellation de M. Michel Chuffart intitulée «Sur la réalisation et la mise en place de la zone 30 dans le quartier nord».
- Interpellation de M. Rasul Mawjee intitulée «Un quartier oublié au sud de Gland».
  - Interpellation de Mme Christine Girod et consorts intitulée «L'accueil parascolaire des enfants, comment la commune compte-t-elle être proactive?».
  - Interpellation de M. Moritz de Hadeln intitulée «Quelles solutions la Municipalité entend-elle donner aux problèmes de circulation automobile avenue du Mont-Blanc et qu'en est-il de la mise en chantier des deux zones 30km/h sous-gare et Cité Ouest?».